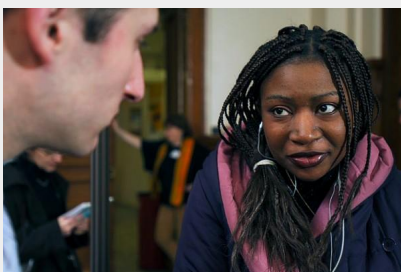


Le Cnam expert de l'expérience

La VAE au Cnam s'ancre dans une longue tradition et s'appuie sur une expertise avérée dans l'évaluation des acquis de l'adulte. Le Cnam entretient des relations étroites avec les entreprises, les organisations professionnelles et les administrations. Tous les [diplômes, titres et certificats](#) peuvent être obtenus par la VAE.

Qu'est-ce que la VAE?



La VAE (décret du 24 avril 2002) est une voie d'obtention **d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat** sur la base d'une expérience, d'une durée minimum d'un an, qui vous a permis d'acquérir des compétences à partir de situations de travail, à un certain niveau d'autonomie ou de responsabilité, dans un secteur professionnel donné (management, gestion, ressources humaines, informatique, industrie etc.). Ces **compétences** peuvent recouvrir en totalité ou en partie le référentiel d'une certification professionnelle (titre, licence, master, doctorat, titre d'ingénieur) ou d'un diplôme d'établissement.

Un candidat à la **VAE** ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile et pour le même diplôme, titre ou certificat. Pour des diplômes, titres ou certificats différents, il ne peut déposer plus de trois demandes au cours de la même année civile.

Qui est concerné par la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant une activité «en lien direct avec la certification visée» ...exercée pendant une période minimum d'au moins une année de façon continue ou non

Les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques, et les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion sont concernées. La durée des activités professionnelles dans le cadre d'une formation doit être inférieure à la durée des activités exercées hors cadre de formation.



VAE individuelle

le cnam
formé les talents depuis 1794

Avec la VAE et le cnam, j'ai transformé mon expérience en diplôme !

cnam.fr

Télécharger le dépliant [pdf]

La VAE au service des entreprises et des salariés

La VAE peut constituer un levier de qualification pour une entreprise, une branche ou une profession (favoriser le développement des compétences pour des salariés, encourager la mobilité professionnelle, permettre la reconversion).



La VAE peut s'inscrire dans un **cadre collectif**. Il s'agit de favoriser des parcours qui ont un intérêt collectif pour une entreprise, une branche ou une profession (faciliter la qualification des salariés, encourager la mobilité, permettre la reconversion). La démarche est individuelle, même si l'outil construit est collectif.

[En savoir plus](#)

[↳ Télécharger le dépliant](#)

Témoignages et conseils

AVEC LE CPF

Validez les acquis de votre expérience !

TÉMOIGNAGE

Obtenir le titre d'ingénieur.e par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

TÉMOIGNAGE

Obtenir une licence professionnelle par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

COMMENT

Obtenir un doctorat par la VAE

LE CNAM MAG' #7

La validation des acquis de l'expérience

La VAE collective : un atout pour les entreprises

TÉMOIGNAGE D'UNE CONSEILLÈRE VAE

Un accompagnement à la VAE adapté à chacun.e

Textes et sites officiels:

[Loi de modernisation sociale](#)

[Code de l'éducation](#)

[Légifrance](#)

[Portail national VAE](#)

[La Nomenclature de 1969](#) liste les correspondances entre les niveaux de formation et les emplois en termes d'autonomie et de responsabilité.

<https://vae.cnam.fr/le-cnam-expert-de-l-experience-199086.kjsp?RH=vaefonct>